Hommage au Docteur Élisabeth Zucman, décédée à l'âge de 89 ans. [1]

C’est avec une grande émotion que nous avons accueilli la nouvelle de la disparition de Madame le Docteur Élisabeth Zucman, décédée le 14 septembre dernier à Paris, à 89 ans , alors même que s’ouvrait pour la première fois, à l’INSHEA, le module « Polyhandicap et apprentissages ».

Né d’un sentiment d’injustice éprouvé au contact des plus vulnérables, son engagement auprès des personnes polyhandicapées a orienté ses choix professionnels et l’ont conduite, pendant quelques années, à travailler au Cnefei (Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée), avant sa transformation en INSHEA, dans le cadre de la formation des professionnels de l’Éducation nationale.

Nous devons beaucoup à cette grande dame qui, par son humanisme rayonnant, est restée jusqu’au dernier jour porteuse d’un espoir et d’un idéal qui nourrissent notre démarche de chercheur et de professionnel : repousser les limites du polyhandicap encore et encore, refuser toute démarche globalisante ou réduisant la personne à son handicap ; s’intéresser donc à la singularité de la personne en cherchant, avec souplesse et individualisation, à soutenir son développement personnel.

Interrogée lors d’un entretien sur ce qu’elle estimait prioritaire, Madame le Docteur Élisabeth Zucman répondait : « **Permettre à l’enfant de construire un sentiment continu d’exister, malgré son polyhandicap. Pour cela, il faut le laisser vivre, respirer, communiquer, élaborer une vie sociale** ».

Danièle Toubert-Duffort, maître de conférences en psychologie clinique à l'INSHEA.

En savoir plus (Site Groupe polyhandicap France) [2]
Portrait (Union Sociale n° 258) [3]
Article de presse (Cercle Psy) [4]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/hommage-au-docteur-%C3%A9lisabeth-zucman-

d%C3%A9c%C3%A9d%C3%A9e-%C3%A0-l%C3%A2ge-de-89-ans
[2] http://gpf.asso.fr/
[3] http://www.ose-france.org/wp-content/uploads/2012/10/zucman.pdf
[4] https://le-cercle-psy.scienceshumaines.com/elisabeth-zucman-50-ans-aupres-de-la-personne-poly-handicapee_sh_28593